

## La médicalisation de l'accouchement au XX<sup>ème</sup> siècle

En France, comme aux États-Unis, c'est dans les années 1920-30 que la naissance en milieu médicalisé se répand, d'abord dans les grandes villes. En France, les femmes acceptent ce changement pour diverses raisons, dont la principale est que l'État les aide davantage au moment de leurs couches. L'accouchement devient un acte médical, et non plus un acte d'entraide ou d'assistance, comme autrefois. [...] Malgré des progrès évidents accomplis en matière de sécurité et de confort, l'hôpital garde longtemps une image défavorable [...]. Jusqu'en 1950, deux pratiques coexistent : la bourgeoisie urbaine et les paysannes accouchent plus volontiers à la maison, et les classes populaires urbaines, plutôt en milieu hospitalier. À partir de 1952, l'évolution s'accélère : la majorité des accouchements a lieu désormais en milieu hospitalier.[...] à l'initiative du docteur Fernand Lamaze (1890-1957) [...] est mise au point une méthode d'accouchement «*sans douleur* » : [...] la méthode se répand dans toute la France de 1953 à 1956. À cette date, les femmes obtiennent de la Sécurité sociale, le remboursement des six séances de préparation qui passent à huit dans les années 1960. En 1956, Pie XII donne son approbation à la méthode, ce qui lève définitivement les réticences des milieux catholiques. Au cours des années 1970-80, se produisent d'autres transformations fondamentales des pratiques de naissance (échographie, monitoring, péridurale) qui entraînent une médicalisation plus grande et font oublier la «*révolution*» de l'accouchement sans douleur, qui avait donné aux femmes une maîtrise certaine sur leur l'accouchement.

Source : MARIE-FRANCE MOREL, Naître en France du XVII au XX<sup>ème</sup> siècles, Paru dans *Contact Santé* n°230 /Année 2010  
“Autour de la naissance. Il était une fois... une histoire d'orées...”, pp. 47 - 49